

SERVICE BIBLIOTHEQUE

DECISION MUNICIPALE n°2026- 258

**Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec  
l'association Compagnie cœurs battants pour l'intervention d'un  
conteur à la bibliothèque municipale Guy de Maupassant**

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2026.04.14 en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire,

**Considérant** l'intérêt de la transmission du patrimoine oral dans les missions de la bibliothèque,

**Considérant** le projet culturel de la bibliothèque municipale Guy de Maupassant, de proposer des heures du conte régulières,

**Considérant** que l'association Compagnie Cœurs Battants propose l'intervention d'un conteur pour le spectacle « Contes à la carte » s'adressant aux enfants à partir de 6 ans,

**Considérant** qu'il est prévu six représentations du spectacle précité, le 12 septembre 2026, le 10 octobre 2026, le 14 novembre 2026, le 16 janvier 2027, le 24 avril 2027, le 19 juin 2027.

**Vu** le budget communal,

**DECIDE**

**Article 1 :** De conclure un contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec l'association Compagnie cœurs battants, sise 94 avenue Jean-Jaurès 93320 Les Pavillons-sous-Bois, et représentée par Anne-Laure MONASSE en sa qualité de Présidente, pour six représentations du spectacle « Contes à la carte ».

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :  
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 23 / 07 / 2026

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20260708-DM-BIB-2026258-AR  
Date de télétransmission : 22/07/2026  
Date de réception préfecture : 22/07/2026

**Article 2 :** De prévoir que les six représentations du spectacle « Contes à la carte » par Thomas JOSSE, conteur, se tiendront les 12 septembre 2026 à 17h00, 10 octobre 2026 à 17h00, 14 novembre 2026 à 17h00, 16 janvier 2027 à 17h00, 24 avril 2027 à 17h00, 19 juin 2027 à 17h00 à la bibliothèque municipale.

**Article 3 :** Que le montant total de la prestation s'élève à 1 080.00€ (mille quatre-vingts euros) et que l'association n'est pas assujettie à la TVA.

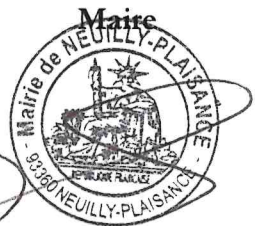
**Article 4 :** Qu'il sera rendu compte de la signature de ce contrat au prochain Conseil Municipal.

**Article 5 :** Qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :  
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 6 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 08 juillet 2026.

**Christian DEMUYNCK**

  
  
Pour le Maire empêché,  
l'adjoint D. DARTNACKE